

Contrôle URSSAF : se préparer et le gérer

(1/2)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : 1 journée
Distanciel : 2 demi-journées
Soit 7h au total

PRIX 2024

Présentiel / Distanciel :
790 € HT / personne

PRIX 2025

Présentiel / Distanciel :
800 € HT / personne

Prix TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées](#)

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

CONTENU

PUBLIC CONCERNÉ

- DRH, RRH, service RH et Responsable du personnel
- Personne ayant en charge la gestion sociale ou étant impliquée dans la réalisation ou le contrôle des bulletins de paie

PRÉREQUIS

- Aucun

OBJECTIFS

- Diagnostiquer et mesurer les risques de redressement
- Apporter des solutions d'organisation et des méthodes
- Identifier les principaux postes à risque
- Limiter le risque de litige en cas de désaccord à l'occasion d'un redressement
- Connaître les voies de recours
- Maîtriser les impacts financiers

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION

- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux échanges
- Support de formation transmis à chaque participant
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

RECOMMANDATIONS (DISTANCIEL)

- Microsoft Teams
- Webcam et microphone fonctionnels
- Connexion internet à haut débit

PROGRAMME

DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE DU CONTRÔLE URSSAF MODIFIÉ DEPUIS LE DÉCRET DU 8 JUILLET 2016

- Connaître le déroulement du contrôle URSSAF :
- Clarification des différentes étapes du contrôle URSSAF/Garantie des cotisants
- Les critères qui déclenchent un contrôle
- L'objet du contrôle
- Les acteurs du contrôle
- Le contrôle sur pièce / Le contrôle sur place



Contrôle URSSAF : se préparer et le gérer

(2/2)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : 1 journée
Distanciel : 2 demi-journées
Soit 7h au total

PRIX 2024

Présentiel / Distanciel :
790 € HT / personne

PRIX 2025

Présentiel / Distanciel :
800 € HT / personne

Prix TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées](#)

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

PROGRAMME

LETTRÉ D'OBSERVATIONS ET SES CONSÉQUENCES

- Formalités de fin de contrôle
- Calcul du redressement
- Recouvrement
- Recours de l'employeur :
- Rédiger la réponse de l'employeur dans les délais
- Vérifier la réponse obligatoire de l'inspecteur
- Apprécier les conditions de validité et les effets de la mise en demeure
- Nouvelles possibilités de transaction
- contester le redressement devant la commission de recours amiable/Saisir le Tribunal des affaires de la Sécurité Sociale

PRÉVENIR LES RISQUES DE REDRESSEMENT

- Interroger l'URSSAF en cas de doute : le principe du Rescrit

IDENTIFIER LES SITUATIONS À RISQUE

- Rémunérations versées à des tiers
- Avantages en nature et frais professionnels
- Assiette de la CSG – CRDS et du forfait social
- Allègements de charges sociales
- Epargne salariale
- Indemnités de rupture du contrat de travail
- Prestations du comité d'entreprise
- Retraite et prévoyance

